

 agoris
biensemble

Guide
des bonnes
pratiques





Pourquoi un guide ?

Le guide des bonnes pratiques agoris veut promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les diverses populations qui composent le paysage humain du Chablais, dans un esprit d'accueil, d'intégration et de participation des habitants à la vie locale et régionale.

Les communes signataires de la Charte agoris s'engagent à prendre des mesures et à soutenir les activités ou les événements d'intérêt général qui ont des effets positifs sur la qualité de la cohabitation dans le Chablais.

Ces mesures, activités et événements doivent permettre aux habitants de se sentir pleinement intégrés dans leur cadre de vie, d'être reconnus en tant que parties prenantes et acteurs de la cité, quels que soient leur statut, leur âge, leurs origines sociales et culturelles ou leur nationalité.

Les activités et les actions proposées essayent en principe :

- d'être à bas seuil d'accès, autrement dit aisément accessibles (langues des usagers, formalités et conditions d'accès réduites au strict minimum, etc.)
- de permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de s'impliquer dans des projets d'utilité générale, de créer des liens autour d'intérêts communs, etc.
- de renforcer l'autonomie des individus, leur implication et leur participation à la vie de la Cité
- de renforcer l'équité et l'égalité des chances au sein de la population
- de favoriser la participation à la vie locale et régionale.

Ainsi agoris vous propose un outil concret qui peut servir d'impulsion pour mener une réflexion globale ou plus simplement pour y piocher une ou deux mesures qui semblent les plus adaptées à la situation.

Comment utiliser ce guide

Il est composé de deux parties bien distinctes :

- une liste d'actions ou de mesures selon les catégories
- des précisions sur chacune des mesures proposées

Ce document se veut avant tout un outil de travail, un point de départ à la réflexion. Les chefs de projet agoris se tiennent à la disposition des communes pour expliquer et commenter chaque point présenté et imaginer ensemble comment mettre ces recommandations en pratique.

Nul doute que les communes sont déjà actives ! L'essentiel des recommandations correspond à des mesures éprouvées dans l'une ou l'autre commune du Chablais. Ce catalogue confirme donc les communes dans leurs choix et les soutient sur la voie engagée.

Liste des mesures

Les mesures proposées sont regroupées en tableaux selon 5 catégories avec une indication d'importance en fonction de la taille de la commune. Dans le chapitre suivant ces mesures sont détaillées et agrémentées d'exemples concrets.

■ *important / nécessaire* ■ *facultatif*

I. Administratif

	PETITE COMMUNE	GRANDE COMMUNE
GUICHET		
Horaires élargis		
Guichet d'accueil avec les divers formulaires disponibles		
Liste des ressources linguistiques au sein de l'administration		
Confidentialité des guichets où sont traitées des affaires personnelles		
Mise à disposition d'un plan des services, bâtiments publics		
INTERNET		
Espace dédié aux nouveaux habitants		
Formulaires disponibles online		
Conçu pour faciliter la traduction automatique du site communal		
Possibilité de renvoyer les formulaires par mail / online		
Informations liées au quotidien		
JOURNAL COMMUNAL		
Existence d'un journal / bulletin d'information		
Rappel des informations principales		
Place pour l'information concernant la vie sociale		
Journal disponible online		
ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS		
Courrier de bienvenue avec les informations pratiques		
Lettre de bienvenue en plusieurs langues, signée de l'autorité		
Événement pour l'accueil des nouveaux arrivants		
Présentation de l'offre culturelle et sportive (moments dédiés)		
Soutien des initiatives correspondant à des objectifs d'agorisis		

II. Jeunesse / parascolaire

Existence d'une cantine / UAPE	■	■
Offre en structures ouvertes	■	■
Existence d'un centre de loisirs	■	■
Soutien aux associations qui créent du lien social	■	■

III. Intégration

BUDGET INTÉGRATION

Existence d'un répondeur communal à l'intégration dans la municipalité	■	■
Existence d'une commission à l'intégration / multiculturelle	■	■
Existence d'un poste de délégué à l'intégration	■	■
Ligne budgétaire pour des interprètes	■	■
Cours de français	■	■
Procédure de naturalisation conforme au guide	■	■

OFFICE DU TOURISME

Implication des communautés étrangères dans manifestations locales	■	■
Mise en valeur des manifestations des communautés	■	■

POLICE DE PROXIMITÉ

Existence d'un poste de police sur la commune	■	■
Accès 24h/24	■	■
Existence d'un répondeur pour les questions de migration	■	■

CULTE ET INHUMATION

Formation aux autres coutumes pour le personnel d'inhumation	■	■
Mise à disposition de locaux de prière	■	■
Rencontre (min. 1 fois l'an) avec tous les représentant religieux présents sur la commune	■	■

IV. Urbanisme

INFRASTRUCTURES

Plan de commune avec tous les espaces de loisirs et itinéraires	■	■
Existence d'itinéraires thématiques accessibles	■	■

Mise à disposition de locaux dans les bâtiments publics	■	■
Structure de rencontre (salle à manger, maison du monde, foyer)	■	■
Existence d'espaces de rencontre (zone 20, zones piétonnes)	■	■
Places de pique-nique aménagées avec grill et point d'eau (WC?)	■	■
Jardins communautaires	■	■

PLACES DE JEUX

Existence de places de jeu en nombre suffisant et adaptées (normes bpa)	■	■
Places de jeux adaptées à différentes tranches d'âges (fermé /pas fermé)	■	■
Terrains multi-sports	■	■
Point d'eau et accès WC	■	■
Soutien au places de jeu privées accessibles / ouvertes	■	■

V. Culture et sports

Bibliothèque publique / multiculturelle	■	■
Mesures incitatives	■	■

I. Administratif

Guichets

1. Horaires élargis

Cette mesure peut prendre différentes formes en fonction des besoins. Le but étant de permettre aux citoyens de ne pas avoir à prendre congé pour avoir accès au guichet.

Pour les communes relativement grandes, cela peut se mettre en place sous la forme d'ouverture au moins une fois par semaine:

- entre 12h00 et 14h00
- ou / et entre 17h00 et 19h00

Les communes plus petites préféreront la formule d'ouverture sur rendez-vous

2. Guichet d'accueil avec les divers formulaires

- Il ne s'agit pas de proposer un guichet qui soit capable de tout remplir et de tout suivre, mais bien un service centralisé pour proposer les différents formulaires et les indications pour les remplir.

Ce guichet pourrait aussi contacter directement le service concerné afin que le citoyen n'ait pas à tout expliquer à nouveau. De cette manière le service devient plus efficace et le citoyen n'a pas le sentiment d'être ballotté d'un service à l'autre.

3. Liste des ressources linguistiques au sein de l'administration

- Parfois les nouveaux arrivants ne parlent que très peu le français. Il peut être intéressant pour les administrations communales d'avoir une liste des ressources linguistiques de leurs employés. Ainsi à l'interne des personnes pourront être sollicitées en cas de besoin. De plus cette mesure met en valeur les compétences de ces employés.

Agoris peut vous fournir différents modèles de liste (ou une petite application)

4. Confidentialité des guichets

- La prise en charge individuelle et confidentielle du citoyen, apporte un sentiment de sérieux et de sécurité. La mise en place de cette mesure ne nécessite pas forcément de lourds travaux. Bien souvent un simple système de sonnette à l'entrée du bureau permet une mise en oeuvre efficace de cette mesure.

5. Mise à disposition d'un plan des services et bâtiments publics

- Pour un nouvel arrivant, l'emplacement ou l'existence de certains services et bâtiments publics n'est pas évident. L'existence et la distribution d'un petit plan qui situe les différents bâtiments, permettent de faciliter les démarches du citoyen.

Internet

6. Espace dédié aux nouveaux habitants

- Le site internet de la commune est bien souvent la première source d'information pour le nouvel arrivant. Il peut donc être positif pour la commune de disposer d'un espace sur son site internet, qui regroupe toutes les démarches à effectuer en arrivant ainsi que de proposer les différents formulaires à remplir. Regrouper ainsi les démarches permet une meilleure compréhension des obligations de la part du nouvel arrivant et parallèlement les employés communaux perdront moins de temps à lister et expliquer ces démarches et pourront consacrer plus de temps à répondre aux demandes plus complexes.
- Dans cet espace il devrait également y avoir une mise en évidence du lien qui renvoie au site www.agoris.ch, lequel répond aux différentes questions pratiques que se posent les nouveaux arrivants.

7. Formulaires disponibles online

Offrir aux citoyens la possibilité de trouver les différents formulaires sur le site internet permet de décharger les bureaux de l'administration. Cette offre facilite également la vie du citoyen et plus particulièrement du nouvel arrivant.

8. Conception pensée pour faciliter la traduction automatique

- Google met à disposition des sites web un outil de traduction automatique des pages, très facile à implémenter sur son propre site. Il est clair que cet outil donne une traduction bien imparfaite du site, mais il a le mérite de permettre aux personnes qui ne maîtrisent pas le français de comprendre l'essentiel de l'information. Pour améliorer le résultat de ces traductions il suffit de rédiger des textes dans un français relativement simple et d'éviter les syntaxes trop compliquées. Cet effort de composition des pages web permet aussi aux citoyens qui maîtrisent mal le français de comprendre le contenu du site.

9. Possibilité de renvoyer les formulaires par e-mail

- Il est possible de permettre aux citoyens de remplir les documents sur leur ordinateur et de les renvoyer par mail avec une obligation de venir les signer dans les 15 jours à l'administration communale. Cette manière de pratiquer permet au citoyen d'avancer dans ses démarches et à l'employé communal de vérifier et de préparer éventuellement d'autres documents dans le calme de son bureau sans la pression de la présence du demandeur. Lors de la signature des documents, l'employé peut alors soigner l'accueil et simplement donner les dernières précisions
 - > gain de temps pour le citoyen
 - > meilleure efficacité de travail pour l'employé
 - > meilleure qualité relationnelle

10. Informations liées au quotidien

- Le site internet de la commune est également la première source d'information pour toutes les questions liées au quotidien.

Par exemple rappeler les heures d'ouvertures des bureaux, de la déchetterie. Annoncer les prochaines manifestations prévues sur le territoire communal.

- Pour les questions plus générales, les communes peuvent renvoyer les internautes sur le site www.agoris.ch qui regroupe et tient à jour les informations pratiques concernant les communes membres d'agoris.

Journal communal

11. La création ou l'existence d'un journal communal est un bon outil pour transmettre des informations aux citoyens.

- Un journal, quelle que soit sa forme en terme de nombre de pages ou moyen de diffusion, représente un outil efficace pour la transmission d'informations officielles aux citoyens.
- Un simple bulletin d'information ou flyer peut être également suffisant.

12. Les informations

- Il est intéressant d'y inclure à chaque édition un rappel des numéros importants dans la commune ainsi que les horaires d'ouverture.

- La présence d'un plan avec l'indication de l'emplacement de toutes les administrations de la commune peut également être utile.

13. Informations sur la vie sociale

- Le journal peut présenter les différentes activités des associations et clubs de la ville, mais il peut aussi donner une place aux associations des différentes communautés. Le bénéfice peut être double:
 - donner une reconnaissance et une visibilité aux communautés
 - favoriser l'implication des communautés dans la vie citoyenne
- À priori l'information doit se faire en français afin de favoriser l'intégration par la langue

14. Journal disponible online

- La mise à disposition sur internet (via le site communal) du journal au format pdf (ou sous forme de news letter pour ceux qui s'inscrivent) peut être un plus attractif à l'heure des tablettes et liseuses électroniques. De plus cela permet aux citoyens de retrouver facilement le journal et de consulter éventuellement les anciens numéros, si les archives du journal sont mises en ligne.

Accueil des nouveaux arrivants

15. Courrier de bienvenue

- Il s'agit d'un courrier envoyé aux nouveaux arrivants avec toutes les informations pratiques, sans oublier les numéros de téléphone principaux ou emails de l'administration, ainsi que l'adresse du site internet.

16. Lettre de bienvenue en plusieurs langues

- Outre le courrier de bienvenue, il est positif d'envoyer une lettre de bienvenue de la part des autorités. Ce petit geste prend une importance toute particulière s'il est de surcroît réalisé dans la langue d'origine du nouvel arrivant. Cependant, afin de ne pas provoquer de vexations il est peut-être utile de demander au nouvel arrivant quelle est sa langue première. Cette lettre devrait être envoyée séparément du courrier de bienvenue.
- Les communes agorises peuvent se concerter pour rédiger un canevas commun dans les différentes langues.

17. Événement pour l'accueil des nouveaux arrivants

- Plusieurs communes proposent une fois par année un apéritif de bienvenue à leurs nouveaux habitants. Il pourrait y avoir également un événement un peu moins officiel mais plus rapproché dans le temps de la période d'installation.

Par exemple la commission multiculturelle pourrait mettre sur pied, tous les 6 mois, une matinée d'accueil qui présente divers aspects de la commune et se termine par une ver-rée. Cette rencontre informelle permet au nouvel arrivant de tisser rapidement des liens.

18. Présentation de l'offre culturelle et sportive

- Que ce soit durant un moment officiel ou plus informel, l'information rapide à propos des offres culturelles et sportives peut s'avérer profitable pour la société civile.

Exemple: Matinée d'information pour les nouveaux arrivant où toutes les sociétés peuvent présenter leur offre.

19. Soutien aux initiatives correspondant à des objectifs d'agoris

- Dans chaque commune un certain nombre d'initiatives voient le jour. Elles peuvent être proposées par des particuliers ou par des institutions locales ou régionales. Ces actions ne peuvent se concrétiser que par le soutien des communes. Ce dernier peut être de plusieurs ordres:
 - **Logistique**: en mettant à disposition du matériel ou du personnel communal pour la mise en place de l'événement
exemples: l'accès à la photocopieuses, mise à disposition de tables et bancs
 - **Financier**: subvention ou aides ponctuelles
 - **Informationnel**: le relais de l'information sur le journal ou le site communal est un facteur essentiel de la connaissance de l'événement. Du plus, le soutien apporté par la commune apparaît ainsi clairement aux citoyens

Exemples:

- *La fête des voisins*
- *Coup de balais*

II. Jeunesse / parascolaire

20. Existence d'une cantine / uape

- Cet outil est indispensable pour les personnes qui n'ont pas d'autres solutions. Il serait intéressant de proposer parallèlement d'autres solutions moins formelles, qui permettent un accueil plus souple et un contact entre habitants. Dans ce contexte la commune peut être un catalyseur et encourager les initiatives privées qui vont dans ce sens.

21. Offre en structures ouvertes (Maison verte, Jardin Robinson, etc.)

- Le type et le nombre de structures ouvertes dépendent fortement de la taille de la commune. Toutefois une approche active dans ce domaine permet, grâce à une collaboration régionale d'offrir un nombre important de services à ses citoyens.
- Dans ce contexte il est primordial de faire savoir aux utilisateurs potentiels de ces structures l'implication de la commune afin d'en légitimer et favoriser l'usage.

22. Existence d'un centre de loisir

- Si une offre spécifique à la jeunesse n'est pas possible sur le territoire communal, la collaboration avec une commune voisine peut s'avérer pertinente.
- Au vue du public cible, il faut toutefois veiller à rendre ce service accessible :
 - Par des moyens de transport (fréquence et tarifs adaptés aux ressources de ce public cible
 - Une information régulière autant aux jeunes qu'aux parents
 - En montrant l'implication forte de la commune dans ces structures

23. Soutien aux associations qui créent du lien social

- Le soutien aux acteurs associatifs permet aux communes d'offrir un cadre de vie de qualité à leurs citoyens avec un investissement modeste. En effet, il ne s'agit pas forcément d'allouer des budgets importants pour ces sociétés, mais parfois simplement de mettre un cadre qui favorise leur activité.

Exemples : mettre à disposition des locaux gratuitement (ou loyer symbolique), donner accès à une photocopieuse, mettre à disposition du personnel ou matériel lors de manifestations.

III. Intégration

Budget intégration

Avoir un budget communal qui mentionne l'intégration permet de mettre sur pied progressivement des actions en tenant compte des impératifs financiers. Dans cette optique les fonds alloués peuvent être de différents ordres et s'exprimer dans l'une ou l'autre des mesures suivantes :

24. Nomination d'un répondant communal à l'intégration dans la municipalité

- Le fait d'avoir une personne au courant des différentes structures et offres d'intégration renforce l'efficacité de ce qui existe et permet aux institutions actives dans le domaine d'avoir un interlocuteur privilégié.

25. Existence d'une commission à l'intégration/multiculturelle

- Les objectifs d'une commission multiculturelle représentent essentiellement des ponts entre les migrants et la municipalité. Ils peuvent être repris par une autre commission communale, lorsque la création d'une commission ad hoc ne fait pas sens (commune trop petite, peu d'étrangers, etc.).

26. Existence d'un poste de délégué à l'intégration

- Les objectifs en matière d'accueil et d'intégration sont souvent difficiles à réaliser sans forces de travail. Les délégués à l'intégration peuvent être engagés par la commune ou de façon régionale, en collaboration avec les communes voisines.

27. ligne budgétaire pour des interprètes

- Il peut être nécessaire d'avoir recours à des interprètes formés pour les situations les plus délicates. Il est donc important d'avoir une ligne budgétaire prévue à cet effet.
- Elle n'a cependant pas besoin d'être trop conséquente. Il est en effet souvent possible de recourir aux ressources à disposition au sein de l'administration communale. (cf point 3)

28. Cours de français

- Les communes sont souvent sollicitées pour mettre sur pied des cours de français de niveau basique, qui s'adressent à une population avec des ressources en terme de temps à disposition et de moyen de locomotion limités.
- Afin de limiter les frais d'infrastructure ainsi que la charge administrative, il est possible de s'associer à une structure déjà existante plutôt que de créer une nouvelle offre.
- Cette démarche a d'autant plus de sens pour les niveaux plus avancés qui touchent un public cible plus restreint et qui coûtent plus cher.

29. Procédure de naturalisation conforme au guide.

- Le guide proposé par agoris donne différentes pistes pour que la procédure de naturalisation se déroule de manière optimale.

Des cours pour les personnes intéressées seront mis en place par agoris.

Office du tourisme

30. Implication des communautés étrangères dans les manifestations locales

- Chaque commune accueille des manifestations locales qui rassemblent les citoyens. Favoriser et encourager l'implication des communautés étrangères à ces occasions peut s'avérer un moyen efficace pour créer des liens avec les résidents de longues dates. D'autre part, les migrants seront plus motivés à participer si leur communauté est directement partie prenante dans l'organisation.
- Pour y parvenir un moyen simple consiste à leur donner un espace à animer en les accompagnant si nécessaire dans le processus.
- Il peut s'agir également d'un réservoir de ressources humaines pour l'organisation.

31. Mise en valeur des manifestations des communautés

- Le pendant du point précédent consiste à mettre également en valeur les manifestations organisées par les communautés afin que tous les citoyens se sentent légitimés et encouragés à y participer.
- Pour ce faire il peut y avoir un espace dédié à cette occasion sur le site internet de la commune / journal communal.
 - > *Une mixité de participation dans ces différents types de manifestations, favorise une meilleure connaissance réciproque, une création de lien entre citoyens et un regard plus tolérant vis-à-vis de l'autre.*

Police de proximité

Quelle que soit l'organisation de la police, les communes essaient en fonction de leurs besoins et de leur taille d'offrir une police de proximité à leurs citoyens. Les points suivants ne font donc que rappeler l'importance de ce qui se pratique déjà dans la plupart des cas.

32. Poste de police sur le territoire communal

- La présence d'un poste renforce le sentiment de sécurité et facilite l'accès aux services de police pour:
- Les personnes qui ne maîtrisent pas bien le français. En effet, il est difficile pour eux d'avoir une requête auprès d'une autorité par téléphone ou par écrit.
- Accès facilité pour les personnes qui ont des questions et qui n'osent pas déranger la police.

33. Accès 24h/24

- Cette possibilité assure aux victimes de pouvoir être entendues rapidement. Cet accès garanti renforce la notion de service public et rassure la population.

34. Répondant formé pour les questions de migration

- L'existence d'une personne formée aux questions de migration permet d'améliorer l'efficacité du service dans certaines situations. Elle permet d'une part de sensibiliser les autres agents à cette question et d'autre part à favoriser l'accès des migrants aux services de police.
- Cette fonction de répondant est d'autant plus efficace que la plupart des polices du Chablais font partie d'un groupement et touchent plusieurs communes.

Culte et inhumation

35. Formation aux autres coutumes

- Sensibiliser les employés qui s'occupent des lieux de cultes aux diverses cultures et coutumes. Cela peut s'effectuer notamment grâce à des petites formations sur le sujet. Cette approche pragmatique permet de valoriser le travail de ses employés et parallèlement montre un souci des minorités de la part de la commune.

En collaboration avec les communes, agoris peut organiser une formation

36. Mise à disposition de locaux de prières

- Les questions religieuses sont délicates à traiter au sein de la commune. Toutefois une vision claire du rôle de la commune et une connaissance des différents acteurs clés permettent d'éviter des situations problématiques.
- La mise à disposition d'un lieu de culte pour certaines minorités (en fonction du % de pratiquants) donne à la commune la possibilité d'avoir un certain contrôle et une connaissance de ce qui s'y passe.

37. Rencontre avec les différents représentants religieux

- Une rencontre initiée par les autorités communales réunissant les différents représentants religieux sur la commune, facilite le dialogue et permet de désamorcer d'éventuelles tensions.
- Permet une meilleure perception des différents courants et tendances religieuses présentes sur le territoire.
- De plus, une meilleure connaissance réciproque facilite les contacts officiels.

IV. Mesures urbanistiques

38. Plan de la commune

- Pour tout nouvel arrivant et touriste, les plans et panneaux d'information sont une source précieuse de renseignements. Malgré le coût de leur conception et entretien il serait dommage de négliger la valeur ajoutée de tels outils.
- Il y a quelques points utiles à garder en mémoire au moment de mettre à disposition un plan de ville, afin qu'il soit pleinement utilisable par les personnes qui ne connaissent pas la région :

Situation

- Mettre le panneau à proximité de l'arrêt principal de transport public
- Signaler de manière adéquate, avec le logo information, l'existence du panneau

Carte

- Choisir une carte de style topographique avec une échelle plutôt qu'une représentation d'artiste
- Mettre en évidence les principaux bâtiments et services

Structure du contenu

- Structurer le contenu autour des cartes en différenciant clairement les annonces privées et les informations officielles si possible sur 2 panneaux différents.

Points d'intérêts à mettre sur la carte :

- Administrations, police
- Ecoles (officielles)
- Lieux de culte avec dénomination correcte qui correspond aux indications et liens internet de la commune
- Centre de soins, hôpital
- Poste et services
- Office du tourisme
- Places de jeux
- Arrêts de transports publics
- Départ des sentiers thématiques
- Signaler les itinéraires touristiques et les mettre en évidence sur la carte

- Mettre l'adresse internet de la commune et des différents services, éventuellement y adjoindre un QR code afin de faciliter l'accès à tous les possesseurs de Smartphones
- Les annonces pour des entreprises ou loisirs qui ne se trouvent pas sur la commune ont peu d'intérêt

Afin de profiter pleinement des nouveaux outils informatiques à disposition, les communes devraient prendre le temps de compléter les cartes google maps en y indiquant les différents points d'intérêts cités ci-dessus. En effet, une fois signalés et validés ces éléments apparaissent directement lors d'une recherche sur internet. Au niveau régional il serait peut-être intéressant d'adopter une structure commune des panneaux.

39. Existence d'itinéraires thématiques accessibles

- Avec des plans bien réalisés, l'existence d'itinéraires thématiques prend toute sa valeur. Ces parcours permettent aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux touristes de découvrir la richesse de la commune.
- La mise en place de ces parcours permet d'impliquer les citoyens et les sociétés locales dans leur élaboration.

Exemples : itinéraire pour les poussettes, sentier des fontaines, etc.

40. Mise à disposition de locaux dans les bâtiments publics

- La possibilité de louer des locaux communaux pour des fêtes ou des rencontres, permet aux citoyens d'organiser leurs événements et de renforcer leurs liens sociaux ou familiaux.

41. Structure de rencontre

- Parallèlement aux structures citées ci-dessus, l'existence de structures de rencontres permet un renforcement des liens sociaux pour les personnes en risque d'exclusion.

Exemples : Croch'cœur, Le Relais

42. Espaces de rencontre

- Zones piétonnes / zones 20km.

43. Places de pique-nique aménagées

- Que ce soit pour ses citoyens ou pour ses touristes, il est important pour une commune de proposer et de faire connaître ses places de pique-nique et détente. Pour qu'elles remplissent pleinement leur fonction il faut cependant être attentif à leur aménagement et en particulier :
 - Point d'eau
 - Sanitaires
 - Panneau d'accueil et de règlement en différentes langues

44. Jardins communautaires

- Ce service offert aux citoyens est perçu de manière très positive par la population et plus particulièrement par les migrants. En effet, cela leur permet de cultiver leurs légumes malgré le fait qu'ils résident en immeuble. Outre le bénéfice financier ils perçoivent aussi cette activité comme génératrice de liens.

45. Places de jeux

- Les places de jeux demandent une attention toute particulière. En effet, ces lieux permettent la création de liens entre les parents qui accompagnent les plus petits. Mais pour qu'elles remplissent leur rôle il faut tenir compte d'un certain nombre de paramètres :
 - Un nombre suffisant
 - Adapté aux différentes tranches d'âge
 - Point d'eau et accès à des sanitaires
 - Terrain multi-sports pour les plus grands
- Une manière simple d'augmenter l'offre réside dans le soutien à la création de places de jeux privées ouvertes au public.

V. Culture et sport

46. Bibliothèque

- Peu importe sa taille, ce lieu est propice à la rencontre et aux liens sociaux.
- L'existence de périodiques ou d'ouvrages en différentes langues peut être un facteur d'intégration important en favorisant la rencontre de personnes aux cultures différentes.
- Le rôle moteur dans la rencontre peut également se traduire par de petites actions comme par exemple :
 - Venue de bibliobus sur le territoire communal en collaboration avec la bibliothèque
 - Après-midi de contes et légendes
 - Café littéraire
 - Actions ciblées sur les plus petits qui viendront accompagnés de leurs parents

47. Mesures incitatives

- Les élus et les administrations communales n'ont pas vocation de se substituer aux initiatives privées. Cependant des mesures simples peuvent favoriser la participation citoyenne des nouveaux arrivants :
 - Chèque cadeau pour les nouveaux arrivants pour la participation à une société sportive ou culturelle. Cette mesure favorise également les sociétés qui peinent parfois à recruter de nouveaux membres
 - Mise à disposition de locaux et allocation de subventions pour les sociétés culturelles et sportives qui renforcent les liens sociaux sur le territoire communale et donc qui facilitent l'intégration des nouveaux arrivants.

Charte agoris

Communes pour une cohabitation harmonieuse dans le Chablais

Les communes qui adhèrent à la Charte agoris s'engagent à prendre des mesures, voire à soutenir les activités ou les événements d'intérêt général proposés par des privés, qui ont des effets positifs sur la qualité de la cohabitation dans le Chablais.

Les mesures, les activités et les événements qui ont un effet positif et réel sur la qualité de la cohabitation doivent permettre aux habitants de se sentir pleinement intégrés dans leur cadre de vie, autrement dit, d'être reconnus en tant que parties prenantes et acteurs de la *cit*, quels que soient leur statut, leur âge, leurs origines sociales et culturelles ou leur nationalité.

Dans cette optique, les prestations des communes

- sont à bas seuil d'accès, autrement dit aisément accessibles (langue des usagers, formalités et conditions d'accès réduites au strict minimum, etc.)
- encouragent et facilitent les initiatives privées (individuelles et collectives) qui permettent aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de s'impliquer dans des projets d'utilité générale, de créer des liens autour d'intérêts communs, etc.
- favorisent l'implication et la participation des administrés dans la vie de la *cit*

De plus, les communes qui adhèrent à la Charte « agoris » s'engagent à prendre les **mesures utiles et adéquates** pour soutenir et faciliter la réalisation d'activités et d'actions qui **permettent aux administrés**

- de faire connaissance, de se rencontrer
- de tisser des liens, de s'organiser, de s'entraider
- de se repérer, de s'orienter et de se mouvoir aisément dans leur quartier, leur village et sur la voie publique
- de se sentir en sécurité dans l'espace public
- de pouvoir s'informer, se documenter et s'adresser aux organismes compétents, pour toutes les questions pratiques et administratives utiles à leur intégration dans la vie locale
- de connaître l'éventail d'offres privées et publiques susceptibles de les intéresser d'imaginer et de réaliser des actions, des lieux et des solutions d'utilité publique, adaptées à leurs besoins et à leurs possibilités
- d'être informés et sensibilisés aux us et coutumes, ainsi qu'aux règles de vie et usages qui favorisent une cohabitation harmonieuse

Commune :Date :

Signature :

Spécimen

agoris, c/o Chablais Région

Place du Marché 1
1860 Aigle

024 471 15 15
information@agoris.ch